

Carte Nationale d'Identité

pièces à fournir (obligatoirement) pour toute 1ère demande de CNI

- Votre taille en centimètres,
- Votre acte de naissance intégral de moins de 3 mois à demander à la mairie du lieu de naissance,
- 2 photos en couleurs faites chez un photographe .surtout SANS LUNETTES et ne pas les découper .Le visage doit être sans expression.
- Un justificatif de domicile au nom du demandeur (facture de moins de 3 mois)

Pour les mineurs : les mineurs de +13 ans doivent être présents

- Livret de famille des parents
- Copie intégrale du jugement de divorce, si les parents sont divorcés.
- En cas de divorce présence du représentant légal
- Carte d'identité du représentant légal.
- Autorisation signée par les deux parents pour la garde alternée (document fourni par la mairie).

Pour les personnes nées à l'étranger ou ayant les 2 parents de nationalités étrangères.

- Certificat de nationalité française datant de moins de 2 ans

En cas de perte ou de vol :

- Acte de naissance intégral de moins de 3 mois à demander à la mairie de naissance
- Déclaration de perte ou de vol (fournie par la mairie).
- Document avec photo et identité (permis, carte d'étudiant...)
- Timbre fiscal de 25 Euros
- justificatif de domicile au nom du demandeur (facture de moins de 3 mois)
- 2 photos couleurs

Pour le renouvellement de la CNI

- Connaître votre filiation au complet ou acte de naissance
- Ancienne carte
- Votre taille en centimètres
- 2 photos couleurs faites chez un photographe, éviter les photomatons, Le visage doit être sans lunettes et sans expression. ne pas les découper.
- Un justificatif de domicile au nom du demandeur (facture de moins de 3 mois)

Pour les mineurs : les mineurs de +13 ans doivent être présents

- Livret de famille des parents
- Copie intégrale du jugement de divorce, si les parents sont divorcés.
- En cas de divorce présence du représentant légal
- Carte d'identité du représentant légal.
- Autorisation signée par les deux parents pour la garde alternée (document fourni par la mairie).

certificat de nationalité française
TRIBUNAL D'INSTANCE
Place du palais de justice
Service Nationalité
59385 DUNKERQUE CEDEX
☎ : 03.28.25.98.20

Français nés à l'étranger
Ministère des Affaires Etrangères
Service Etat-civil
44941 NANTES Cedex 9
☎ : 02.51.77.30.30
www.smae.diplomatie.gouv.fr/etat_civil

VOTRE PRESENCE EST OBLIGATOIRE POUR LA PRISE D'EMPREINTE.